



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

#### **Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Salornay sur Guye**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 9 novembre à 9h00**

#### **Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)**

Cité de l'entreprise - 200, Boulevard de la Résistance - 71000 MÂCON

Tél : 07.60.67.19.53 – [contact.chaleur@sydesl.fr](mailto:contact.chaleur@sydesl.fr) - [www.sydesl.fr](http://www.sydesl.fr)

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)

#### Adresse et coordonnées :

200 boulevard de la résistance

71000 MACON

Téléphone : 07 60 67 19 53

Courriel : [contact.chaleur@sydesl.fr](mailto:contact.chaleur@sydesl.fr)

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à SALORNAY SUR GUYE**

La création d'une chaufferie bois (plaquettes + granulés de bois) et d'un réseau de chaleur sur la commune de Salornay sur Guye nécessite la création d'un bâtiment incluant deux silos + une partie chaufferie. Les deux silos seront équipés de dessileurs rotatifs et les camions de livraisons interviendront par l'accès supérieur permettant un bennage direct pour ce qui est du bois déchiqueté.

La chaufferie fonctionnera sous la forme d'une cascade de chaudières et priorisera la chaudière à plaquettes qui produira la chaleur pour 6 sous stations reliées par un réseau de chaleur de 329 ml de tranchés. Les abonnés de ce réseau de chaleur seront à la fois des bâtiments publics (écoles mairie logement) et privés (Ehpad et particuliers).

| Code CPV   | Libellé CPV                                 |
|------------|---------------------------------------------|
| 45331100-7 | Travaux d'installation de chauffage central |

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

|                                                                                                         |                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
|  Objet du contrat    | SALORNAY SUR GUYE - Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur |
|  Acheteur            | SYDESL                                                                       |
|  Type de contrat     | Marché ordinaire de travaux                                                  |
|  Structure           | 7 lots                                                                       |
|  Lieu d'exécution    | SALORNAY SUR GUYE (71250)                                                    |
|  Durée               | 40 semaines                                                                  |
|  Pénalités de retard | $P = V \times R / 500$                                                       |
|  Variation des prix  | Révisibles formule variable selon les prestations                            |
|  Nature des prix     | Prix forfaitaires                                                            |

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 7 lots :

| Type    | Objet                                       | Code CPV                       |
|---------|---------------------------------------------|--------------------------------|
| Lot n°1 | Terrassement VRD Chauffage                  | 45112500                       |
| Lot n°2 | Gros œuvre                                  | 45223220                       |
| Lot n°3 | Charpente bois - couverture                 | 45261000                       |
| Lot n°4 | Étanchéité                                  | 45261420                       |
| Lot n°5 | Serrurerie                                  | 45421160                       |
| Lot n°6 | Enduit de façade                            | 45443000                       |
| Lot n°7 | Chauffage - Réseau de chaleur – Électricité | 45331000 – 45310000 - 45232140 |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Le présent marché est passé selon une **procédure adaptée ouverte**, conformément aux articles **L. 2123-1, 1° et R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique (CCP)**, la valeur estimée hors taxes du besoin, soit 1M€, étant inférieure au seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de travaux.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des Travaux (« C.C.A.G. Travaux ») tel que défini à l'arrêté du 30 mars 2021 s'applique à ce marché.

Les **marchés similaires** conformément à l'article R2122-7 CCP sont autorisés à hauteur de deux millions d'euros H.T.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr/> (selon conditions de l'annexe "TERNUM").

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- (DC1) Lettre de candidature
- (DC2) Déclaration du candidat
- Règlement de Consultation
- Acte d'engagement
- C.C.A.P.
- C.C.T.P.
- Certificat de visite
- D.P.G.F.
- Planning des travaux
- Plans
- Plan Général de Coordination et de Protection de la santé (PGCSPS)
- Rapport initiaux du contrôle technique (RICT)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ Réponse et groupement :

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements ou en tant que candidat individuel et membre d'un groupement. L'analyse se fait lot par lot.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

#### ■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

La visite des lieux est rendue obligatoire pour **les lots 1 Terrassement VRD Chaufferie**

**& 2 Gros œuvre et sur demande pour le lot 7 Chauffage - Réseau de chaleur – Électricité.**

Le certificat de visite sera obligatoirement rendu dans l'offre pour les lots 1&2.

Conditions de visite :

La visite est organisée le **mercredi 21 novembre à 14h, rendez-vous à la mairie**

Pour toute demande à ce sujet, les candidats sont invités à contacter le Service de la Régie Chaleur du SYDESL par courriel à [contact.chaleur@sydesl.fr](mailto:contact.chaleur@sydesl.fr)

#### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

| Variante autorisée | Informations complémentaires                                                                                             |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A décrire          | Type de solution : Alternative à la solution de base<br>le candidat devra obligatoirement répondre à la solution de base |

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'un acte d'engagement distinct. **Soit un ATTRI1 pour l'offre de base et un autre ATTRI1 pour chaque variante proposée.** Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

Aucune Prestation Supplémentaire Eventuelle (« PSE ») n'est exigée par l'acheteur :

| PSE | Informations complémentaires |
|-----|------------------------------|
| ras | ras                          |

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr/>. (Selon les conditions de l'annexe "TERNUM").

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

SYDESL Chaleur Renouvelable  
200 boulevard de la Résistance

## 71000 MACON

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou manuscrite.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences de l'annexe 12 du Code de la Commande Publique.

### ■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                                                         | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (DC1) Lettre de candidature                                      | Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou équivalent). Ce document renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par les membres du groupement, est adressé à l'acheteur. En cas d'allotissement, il peut être commun à plusieurs lots. Il permet à l'acheteur d'identifier le candidat qui se présente seul ou le groupement d'entreprises candidat. Il contient la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L 2141-1 et suivants et L 2141-7 et suivants du code de la commande publique |
| (DC2) Déclaration du candidat                                    | "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" (DC2 ou équivalent). Ce document est renseigné par le candidat individuel ou par chaque membre du groupement le cas échéant. En cas d'allotissement, il doit être fourni pour chacun des lots de la consultation. Il apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Il permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques suffisantes pour l'exécution du marché.                                                                |
| Liste de prestations de même nature et complexité similaire      | Liste de prestations de même nature et complexité similaire, exécutées au cours des 3 dernières années, appuyée d'un dossier photos et indiquant le nom du maître d'ouvrage, le détail des missions, le montant de l'opération, et le stade actuel de l'opération.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| RC + DEC - Déclaration appropriée de banques ou preuve assurance | Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels : responsabilité civile et décennale (pour travaux). L'attestation d'assurance doit indiquer la date d'effet du contrat, ainsi que la période de validité de l'attestation. Elle doit préciser les activités garanties, lesquelles doivent correspondre à celles que le candidat va exercer en cas d'attribution du marché.                                                                                                                                                                                                                        |
| AIPR uniquement à fournir <b>pour les Lots 1&amp;7</b>           | <b>L'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)</b> en cours de validité et datant de moins de 5 ans (personnel encadrant et opérateurs). Si le candidat n'est pas en possession de ces autorisations au jour de la candidature, il devra fournir la preuve qu'il a entamé une démarche pour les obtenir et qu'un nombre de personnels suffisant en sera titulaire au début de l'exécution du marché.                                                                                                                                                                                                                                           |

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Le DC4 ainsi que les pièces de la candidature listées ci-dessus
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document                | Descriptif                                                                                                          |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acte d'engagement       | ATTR1 à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché.       |
| Certificat de visite    | Certificat de visite des lieux signé du Maître d'ouvrage ou d'un représentant de la commune pour les lots concernés |
| D.P.G.F.                | Décomposition du Prix Global et Forfaitaire                                                                         |
| Cadre Mémoire Technique | Cadre Mémoire Technique complété                                                                                    |

**Le mémoire technique de l'entreprise devra répondre précisément aux différents sous-critères énoncés et suivre le même ordre chronologique. La police utilisée devra être en Arial avec une hauteur mini de texte de 11 points, en format A4 et 12 pages maximum (hors page de garde, annexes et fiches techniques).**

**Seules les 12 premières pages du mémoire technique (hors page de garde, annexes et fiches techniques), seront analysées. Les pages suivantes ne seront pas prises en compte dans le cadre de l'analyse des offres.**

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des candidatures :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère                                      | Complément                                                                              |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Garanties professionnelles et financières | Justificatifs à fournir par les candidats :<br><br>Pour les lots 1&7 : Attestation AIPR |

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère                                        | Complément                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Prix (40 %)                                 | Prix offre la moins chère / Prix offre candidat * <b>40 points</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2. Valeur technique et environnementale (60 %) | <p>la valeur technique sera jugée sur la base du cadre mémoire technique qui comprendra les points suivants :</p> <p><b>1 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – Organigramme nominatif du personnel affecté au chantier et la coordination prévue pour les travaux sous-traités (10 points)</b></p> <p><b>2 - la méthodologie d'intervention en fonction des contraintes et des difficultés techniques propres au chantier (15 points)</b></p> <p><b>3 - les matériaux utilisés pour la réalisation du chantier - Joindre impérativement les fiches techniques descriptives des principaux équipements et produits (10 points)</b></p> <p><b>4 - Critère environnemental (10 points)</b></p> <p><b>5 - les moyens mis en œuvre pour le développement durable, incluant des thèmes comme la lutte contre les discriminations, les inégalités, la sobriété carbone, l'économie des ressources naturelles ou la biodiversité (5 points)</b></p> <p><b>6 – Maîtrise du calendrier et des délais d'exécution (10 points)</b></p> |

#### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre hors délai         | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.                                                                                                                                                                                                                              |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le candidat n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée       | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Offre irrégulière        | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.                                                                                             |
| Offre inacceptable       | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.                                                                                                                                                                                                                                                       |

### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations pour une partie ou la totalité des lots dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

**Le cas échéant, les négociations seront engagées avec les candidats ayant présenté les 2 meilleures offres des lots concernés à l'issue de l'analyse des offres initiales.**

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière suivante :

- 1) Un entretien sera mené en mairie de Salornay sur Guye le vendredi 20 novembre 2026
- 2) Puis les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit au candidat sur le profil d'acheteur où il sera invité à répondre aux questions du maître d'ouvrage, également de façon dématérialisée par le même canal.
- 3) A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

### ■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

| Document                         | Descriptif                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales                                                                         |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise                                                                                                                       |
| Extrait KBIS                     | Extrait K ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion |
| Redressement judiciaire          | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire                                                                                                                                         |

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur : <https://marches-ternum-bfc.fr>

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

**Tribunal Administratif de Dijon**

Adresse : 22 Rue d'Assas, 21000 Dijon

Téléphone : 03 80 73 91 00

Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Site internet : <https://dijon.tribunal-administratif.fr/>